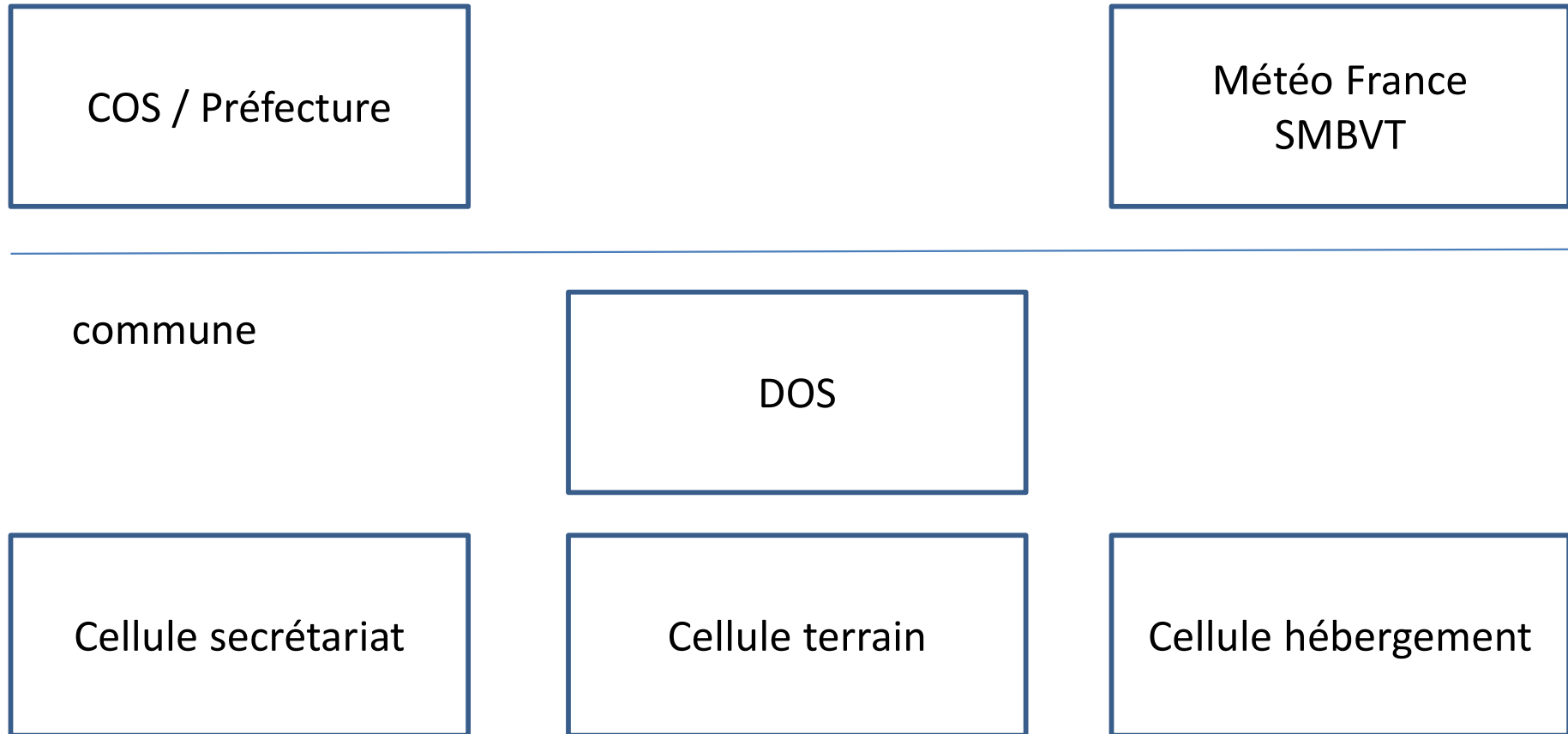


Plan Communal de Sauvegarde

PCS Nohèdes 2023

Organigramme de gestion de crise



COS : commandant des opérations de secours

DOS : directeur des opérations de secours (en général le maire)

SMBTV : syndicat mixte du bassin versant de la Têt

La Réserve Communale de Sécurité Civile

- Si vous souhaitez intégrer une cellule de la RCSC de Nohèdes, prenez contact avec la Mairie.

La cellule décision : Assisté par le COS, le DOS doit décider des orientations stratégiques, assurer la communication et mobiliser les moyens publics ou privés sur son territoire.

La cellule secrétariat : Secrétariat de crise qui réceptionne les appels, informe la population, fait remonter les informations, tient une main courante et participe à la rédaction des messages d'alerte.

La cellule terrain : Elle assure la diffusion de l'alerte, participe aux opérations d'évacuation. Elle fait un état des lieux précis pour guider le DOS dans ses choix stratégiques.

La cellule hébergement : Elle est chargée d'évaluer et de répondre aux besoins d'hébergement temporaire des sinistrés.

Les risques

- Risque inondation et glissement de terrain.
- Risque feux dans le village et feux de forêt.
- Risque sismique.

Quoi faire ?

DANS TOUS LES CAS :

Avant

- **S'informer en Mairie :**
 - *Des risques encourus (consulter le DICRIM)*
 - *Des consignes de sauvegarde*
 - *Du signal d'alerte*
 - *Des plans d'intervention mis en place par la commune et les services de secours*
- **Prévoir les équipements minimums en cas d'évacuation :**
 - *Radio portable avec des piles*
 - *Lampe de poche*
 - *Eau potable*
 - *Papiers personnels*
 - *Médicaments urgents*
 - *Couvertures*
 - *Vêtements de rechange*

Après

- S'informer en écoutant la radio France Bleu et respecter les consignes des autorités.
- Informer les autorités de tout danger observé.
- Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées.
- Evaluer les dégâts et les points dangereux et s'en éloigner.
- Prendre contact avec les assureurs et entamer les démarches d'indemnisation.

EN CAS D'INONDATION :

Avant

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits sensibles à l'eau.
- Déplacer les véhicules hors de la zone à risque
- Fermer les fenêtres, volets, soupiraux et autres aérations.
- Couper le gaz et l'électricité.

Pendant

- Se mettre en sûreté en se conformant aux ordres d'évacuation ou en montant à pied dans les étages.
- S'informer en écoutant la radio France Bleu et respecter les consignes des autorités.
- N'entreprendre une évacuation que si les autorités en donne l'ordre ou si la situation l'impose.
- Ne pas rester dans un véhicule et ne pas s'engager sur une route inondée
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.
- Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence
- S'éloigner des cours d'eau, des berges, des ponts et des trémies.
- Ne pas sortir et rester dans des locaux non inondables.
- Reporter ses déplacements.
- Se soucier des personnes proches, des voisins et des personnes vulnérables.

Après

- Aérer.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Chauffer dès que possible.

EN CAS DE SEISME :

Avant

- Fixer les appareils ou meubles lourds.
- Repérer les endroits où se mettre à l'abri.
- Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité

A l'intérieur :

- Se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- S'éloigner des fenêtres

Pendant

A l'extérieur :

- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques).

En voiture :

- S'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques.
- Ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse.

Après

- Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence pour libérer les lignes.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité et ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments en prévision d'autres secousses (répliques).
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.

EN CAS DE FEU DE FORET :

Avant

- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine, etc.).
- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Débroussailler autour de la maison et le long des voies d'accès en respectant les Obligations Légales de Débroussaillage.
- Vérifier l'Etat des fermetures, portes et volets et de la toiture.

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les sapeurs-pompiers (18 ou 112).
- Ne jamais s'approcher d'un feu de forêt.

Si l'on est surpris par le feu :

- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
- Couper le gaz et l'électricité
- Entrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Fermer les ouvertures et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations avec des linges mouillés.
- Respirer à travers un linge humide.
- S'informer en écoutant la radio France Bleu et respecter les consignes des autorités.

Pendant

Après

- Eteindre les foyers résiduels.
- Informer les sapeurs-pompiers (18 ou 112) en cas de reprise de feu constatée.